



SARP Industries
GESTION DES DÉCHETS SPÉCIAUX
VEOLIA
INDUSTRIES

Centre de Traitement de déchets liquides et
Valorisation



FICHE D'IDENTIFICATION DE DECHET

Page : 1/3

Date de rédaction :
11 février 1997

Révision : 5

Date de révision :
26 novembre 2012

DATE : ___ / ___ / ___

Cadre Réserve SEREP, N° de FID :

IDENTIFICATION

Producteur

Raison sociale : Activité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Contact :

Tél : Fax : E-mail :

Collecteur ou détenteur

Raison sociale : Activité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Contact :

Tél : Fax : E-mail :

Adresse de facturation

Producteur Autre

Collecteur ou détenteur préciser l'adresse :

Retour de la copie du Bordereau de Suivi de Déchet validé:

Joint avec la facture Remis au transporteur au départ du centre

LE DECHET

Informations générales (à remplir obligatoirement)

Appellation commune du déchet : _____

Code nomenclature (décret du 18 avril 2002) : ___ ___ ___ ---

Déchet conventionnel provenant Non Oui
D'Installation Nucléaire de Base

**Si Oui, un CAP spécifique sera délivré pour ces déchets
Seul le code 13 05 07 est accepté pour ces déchets**

Atelier et processus succinct ayant généré le déchet :

Le déchet a-t-il subi un traitement préalable ? Non Oui → lequel : _____

Conditionnement : **seuls les transports en vrac liquide sont acceptés**

S'agit-il d'un déchet : ponctuel quantité en tonnes : _____
régulier tonnage prévisionnel : _____ rythme de livraison souhaité : _____

L'échantillon

Date de prélèvement : ___ / ___ / ___

S'agit-il d'un échantillon : ponctuel moyen
avec homogénéisation sur stock sans homogénéisation sur stock

volume(s) du/des stockage(s) : _____

Données sur le déchet

Aspect physique

Liquide pompable : à froid en température à °C

Homogène hétérogène nombre de phases : _____

Odeur : non perceptible âcre irritante odeur de référence : _____
odorant très odorant

Solubilité dans : l'eau les acides les bases autres : _____



SARP Industries
GESTION DES DÉCHETS SPÉCIAUX
VEOLIA
INDUSTRIES

Centre de Traitement de déchets liquides et
Valorisation



**FICHE D'IDENTIFICATION
DE DECHET**

Page : 2/3

Date de rédaction :
11 février 1997

Révision : 5

Date de révision :
26 novembre 2012

Données physiques et chimiques connues

Dénomination des constituants	Concentration connue en %	Phrase(s) R

Seuils d'acceptation des résidus fixés par notre arrêté préfectoral : APC du 15 fev 2012

Chlore : la teneur en chlore doit être inférieure à 1% du poids des déchets entrants

Métaux : la somme des métaux (Aluminium, Cadmium, Chrome, Cuivre, Etain, Fer, Manganèse, Molybdène, Nickel, Plomb, Thallium, Vanadium, Zinc) doit être inférieure à 5% poids

PCB : aucun PCB n'est admis seul ou en mélange

Phénols : la teneur en phénols doit être inférieure à 500 mg/l

LES INFORMATIONS RELATIVES A LA SECURITE

Risques liés à la manipulation du déchet

Le déchet est-il :

irritant corrosif inflammable comburant
toxique : par contact par inhalation par ingestion
nocif : par contact par inhalation par ingestion

Le déchet, les matières premières ou les procédés générateurs contiennent-ils les substances suivantes ?

Phénols Benzène Réducteurs Produits radioactifs
Déchets biologiques Produits lacrymogènes Germes pathogènes
Produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)

si oui, lesquels (voir fiche INRS ND 2168-187-02) : _____

Phrases de risques R ou Mention de danger : _____

Précautions à observer pour la manipulation du déchet :

Gants de sécurité type : _____
Lunettes
Combinaison type : _____
Protection des voies respiratoires Masque à cartouche type de cartouche : _____
 Appareil respiratoire isolant

Conduite à tenir en cas d'accident corporel (projection sur la peau, les yeux, inhalation ou ingestion):

Conduite à tenir en cas d'incendie :

☞ produits recommandés pour l'extinction →

☞ produits interdits pour l'extinction →

Conduite à tenir en cas de déversement ou de fuite :



SARP Industries
GESTION DES DÉCHETS SPÉCIAUX
VEOLIA
INDUSTRIES

Centre de Traitement de déchets liquides et Valorisation



FICHE D'IDENTIFICATION DE DECHET

Page : 3/3

Date de rédaction :
11 février 1997

Révision : 5

Date de révision :
26 novembre 2012

Risques liés à des réactions dangereuses

Le déchet ne doit pas être mélangé avec :

eau air acide base
oxydant réducteur autre produit le(s)quel(s) : _____

Les risques sont les suivants :

émissions de vapeurs nocives inflammation explosivité polymérisation
prise en masse

LE TRANSPORT DU DECHET

S'agit-il d'une marchandise dangereuse au titre de l'ADR, RID, ADN (version en vigueur) ? Non Oui

Si Oui, indiquer : désignation officielle de transport :

classe :

n°UN :

groupe d'emballage :

code danger :

étiquette(s) :

Transport effectué par : route fer voie fluviale

Nom et Coordonnées du Conseiller Sécurité pour le transport de marchandises dangereuses (obligatoire si concerné) :

REMARQUE IMPORTANTE :

Si le déchet contient des hydrocarbures, il doit obligatoirement être accompagné d'une **Déclaration Fiscale d'Accompagnement** (précisant la position douanière du déchet. Formulaire CERFA n°10329*01)

Est-ce le cas pour ce déchet ? Non Oui

L'ENGAGEMENT DU RESPONSABLE DU DECHET

Le producteur, le collecteur ou le détenteur soussigné :

- certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du Code de l'Environnement – Livre V – « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances » - Titre IV – « Déchets » et s'engage à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet,
- certifie respecter les dispositions de classement de son déchet décrites dans le décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets,
- s'engage à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche, et à prévenir SEREP de toute modification notable qui pourrait intervenir sur le présent document durant l'année qui suit sa rédaction
- s'assure que le transport de ce déchet est effectué suivant la réglementation en vigueur (habilitation des chauffeurs pour le transport de marchandises dangereuses, signalisation du véhicule, ...),
- certifie que son produit est exempt de PCB,
- certifie que (pour les déchets conventionnels d'Installation Nucléaire de Base) son produit est exempt de radioactivité,
- certifie que toutes les informations connues relatives à la sécurité pour la manipulation de son déchet ont été communiquées.

Fait à : _____ le ___ / ___ / ___

Nom et Fonction du Responsable du déchet

Signature

Cachet

Merci de bien vouloir retourner ce document dûment rempli, accompagné de l'échantillon représentatif du déchet, à l'adresse suivante :

SEREP – Centre de Traitement de Déchets Liquides

Monsieur BOULANGER

11 rue du pont V

76600 Le Havre

Tél : 02 35 53 50 24 Fax : 02 35 53 50 22 E-mail : sebastien.boulanger@serep.fr